

Solidaires



**Notes délégation SUD au Comité Technique du 13 juin
3eme Convention FIPHFP* / INRA**

**Fonds Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*

Il s'agit d'une réunion doublement exceptionnelle du Comité Technique car convoquée pour 2 heures sur un seul sujet, déjà abordé en CT fin septembre dernier et se tenant partiellement en visio, vu le court délai d'annonce de cette réunion supplémentaire.

... et exceptionnellement également, nous tentons un rendu plus court, centrée sur notre intervention (longue mais c'est un sujet où tout détail peut constituer un blocage) et sur la motion unanime votée à cette occasion.

Motion unanime votée par le Comité Technique

Nous commençons par présenter cette motion votée à l'unanimité, qui suffit également à expliquer le contexte de cette nouvelle convocation du Comité Technique

" Le Comité Technique de l'INRA est convoqué ce 13 juin pour donner un nouvel avis sur le projet de troisième convention entre l'Institut et le FIPHFP (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique*) couvrant les années 2017-2019, le premier projet présenté fin 2016, devant être réactualisé suite à des difficultés financières auxquelles le fonds est confronté.

Ces difficultés de financement ont été fortement aggravées par l'exonération des universités d'une partie de leur contribution au FIPHFP l'an dernier, contribution que doivent verser les employeurs qui ne respectent l'obligation d'emploi en vigueur. Cette spoliation (de l'ordre de 30 millions d'euros) est d'autant plus choquante que le motif invoqué n'a rien à voir avec la cause du handicap, de l'aveu même du gouvernement de l'époque. Elle fait suite à d'autres ponctions imposées dès 2015 et à l'exonération dont bénéficie le ministère de l'Education Nationale depuis 2007.

Ces décisions successives pénalisent une population déjà fragilisée par les politiques d'emploi menées dans la Fonction Publique.

Nous attendons que le financement du FIPHFP soit à nouveau totalement garanti dès le prochain budget 2018.

Nous demandons au gouvernement de renoncer à l'exonération de la contribution des Universités, en leur donnant par d'autres voies les moyens de financer la sécurisation des campus universitaires."

Intervention principale (à 2 voix) de notre délégation

Cette troisième convention avec le FIPHFP en est à son second passage en Comité Technique suite aux difficultés financières auxquelles le fonds est confronté. Au-delà du contexte de ces difficultés, objet d'une proposition de motion, c'est aussi l'occasion

d'adresser un message d'alerte en direction de notre propre employeur mais aussi aux membres du Comité National du FIPH appelés à valider cette convention. Les préoccupations que nous avons soulevées en septembre dernier, lors de la première présentation de cette convention au Comité technique de l'INRA n'ont, semble t'il, pas été entendues.

En reprenant la chronologie des thèmes que nous avons abordés il y a maintenant dix mois :

- **Concernant la fiche action no 7 sur le financement de l'accessibilité, l'absence de sollicitation du CCHSCT sur des projets concrets en 2017 confirme le manque de dynamique** sur le traitement d'un dossier pourtant traité de manière exemplaire par l'INRA durant les années 2000-2010.
- **Sur la capacité d'accueil des équipes de recherche, déjà sous pression : le manque de temps pour les actions transversales et d'accompagnement des nouveaux arrivants a conduit à générer de nouvelles situations d'échec, porteuses de souffrance pour la personne accueillie mais aussi pour l'entourage professionnel.**
- **Ceci a été aggravé par les difficultés actuelles d'exercice de la médecine de prévention, et la réticence chronique à solliciter un accompagnement extérieur lorsque la situation le nécessite**, un appui qui arrive si tardivement qu'il est ressenti négativement par l'agent concerné, ce dernier le considérant alors comme des soins palliatifs préparatoires à une fin de contrat ! Nous avons aussi constaté dans une situation récente un manque de coordination entre ces intervenants.
- **-De même, nous regrettons le peu de recours à des formations complémentaires durant l'année contractuelle : une requalification dans le corps inférieur, avec une nouvelle année de CDD pénalisante**, est la solution de facilité trop souvent utilisée...

Nous considérons toujours que l'objectif visé en formation doctorale et de contrats d'apprentissage n'est pas à la hauteur des capacités de l'INRA. Par exemple, concernant l'apprentissage, 30 contrats sont ouverts en 2017... Combien concerneront des jeunes en situation de handicap ?

Nous avons manifesté des inquiétudes sur le **sort réservé aux agents en situation de Handicap lors des restructurations**, sur la **fin de carrière des TH** : nous restons vigilants sur ces 2 dossiers, d'autant que notre proposition d'attirer l'attention des membres des CAP sur ces agents lors des procédures d'avancement n'est pas retenue sous prétexte de leur stigmatisation. Plusieurs collègues en situation de handicap sont concernés par une opération importante de délocalisation d'unités vers le site de Saclay.

Concernant l'**application intelligente du « télétravail »** qui peut être la meilleure comme la pire des solutions à des situations de handicap, nous avons noté une écoute positive de la DRH afin, qu'au-delà du dispositif spécifique, ces agents ne soient pas exclus de la procédure expérimentée pour l'ensemble des agents...

Plus généralement, **nous constatons un déficit de connaissance des équipes sur les modalités d'accueil puis d'appui en cours de carrière** aux collègues confrontés à un handicap.

Nous ne revenons pas ici sur l'ensemble des remarques formulées à l'automne dernier, mais souhaitons - au vu du nombre de dossiers présentés en CAP pour prolongation de CDD ou refus de titularisation rappeler qu'il s'agit dossier très sensible en ces temps de restriction de postes, de mise sous pression au travail...

Nous avons émis une abstention d'alerte lors de l'avis émis en amont de la précédente convention. Cette fois aucun vote n'a été sollicité lors de sa première présentation en Comité Technique... **Nous espérons que ce message complémentaire d'alerte contribuera à mesurer les efforts nécessaires sur ce dossier solidaire.**

Au-delà de ces commentaires généraux, quelques demandes concrètes concernant les fiches actions. Sachant que nous avons eu, en début de séance, l'éclairage attendu sur le montant de la contribution sollicitée au FIPH, au final moins élevée que les 2 Millions d'Euros fixée comme butoir par la Direction du fonds.

Sur la fiche 1 actions liées au recrutement :

Un commentaire sur le financement à 100% des stagiaires étudiants : le projet de convention a été augmenté avec 4 stages en 2019. C'est un peu mieux mais nous souhaitons qu'il soit spécifié stages du cursus universitaire ou hors cursus (stage d'été par exemple). C'est l'occasion de rappeler ici l'opposition de notre syndicat à la prise en charge des stages obligatoires par le FIPH alors même que c'est désormais une obligation de l'employeur pour tout stage. Une discrimination négative, que nous n'avons pas réussi à contrecarrer à l'échelon du comité national du FIPH, même si sur le fond d'autres membres ont compris notre refus, la recherche de stage étant encore parfois un parcours du combattant pour les étudiants concernés... Nous avons cependant réussi à élargir depuis cette année, ce financement aux stages non compris dans les cursus de formation. Ce serait bien que les collègues encadrants soient informés de cet élargissement.

Sur la fiche 3 aménagement de postes

C'est logiquement une ligne financière importante, et pourtant c'est sans doute la seule où la contribution annoncée de l'INRA diminue par rapport au premier projet. La fiche indique pourtant s'attendre à une augmentation des demandes... au vu notamment du vieillissement de la population en situation de handicap. Ne peut-on pas *a minima* conserver le montant initial ? (+ 3500 euros, ce n'est pas insurmontable, et c'est surtout pour ne donner un signal négatif en interne vis à vis de cette ligne budgétaire).

Sur la fiche 5 conditions de vie

Sur cette ligne, on note au contraire une forte augmentation de l'engagement de l'employeur (Plus de 200 000 euros) mais moins d'initiatives en transports domicile/travail et en formation aux aides. Pour compenser le désengagement annoncé en transport, ne serait-il pas pertinent de cibler plus d'aménagements de véhicule personnel ou professionnel ? (un seul par an est programmé). C'est une approche plus durable et qui donne plus d'autonomie au bénéficiaire.

Sur le fiche 7 accessibilité

On a bien noté une augmentation du budget INRA (+ 90000 euros) pour compenser le désengagement du FIPH... nous craignons fort que l'appel aux centres ne suffise pas à répondre aux demandes qui vont faire suite au nouveau diagnostic en cours...

Sinon, nous continuons à demander ce qui était prévu dans la seconde convention concernant **la mise en place d'un comité médical national**, ainsi que nous l'avons argumenté en septembre dernier : il s'agit d'un dispositif qui fonctionne depuis des années au CNRS, ce permet une veille nationale sur les maladies professionnelles souvent handicapantes et une étude plus approfondie des dossiers parfois complexes d'accidents du travail....

Enfin, nous aurons la même conclusion qu'en fin d'année dernière, à savoir, viser une approche plus globale de ce dossier en interne avec **un plan pluriannuel qui serait ensuite décliné en partie par un conventionnement avec le FIPH**, il s'agit d'une pratique usitée dans d'autres EPST et qui permettrait de ne pas se caler uniquement sur le devenir un peu incertain du dit FIPH...

L'évolution de la situation ces derniers mois est un argument supplémentaire qui plaide pour cette option !

Les réponses de la DG ont, comme souvent sur ce dossier, donné l'impression d'une autosatisfaction globale sur la gestion de ce dossier par l'INRA, et nous ne sommes pas convaincus que le message d'alerte que nous avons exprimé ce jour ait été entendu*.

A noter que sur la fiche 5 concernant les aménagements de postes, le montant initial INRA va être repris (+ 3000 euros donc). L'idée d'un comité médical national unique à l'échelon de l'INRA va être remise en débat dans le programme d'actions de la DRH, mais il n'y a pas de consensus à ce stade à l'échelon de la Direction, certains craignant que ce fonctionnement entraîne une remise en cause de l'indépendance des membres de ce comité vis-à-vis de l'employeur (*pour mémoire, ces comités statuent actuellement à l'échelon de chaque département géographique*).

Il est aussi difficile de rendre compte des détails de ce dossier sans s'appuyer sur les fiches action présentées. Comme pour les autres sujets ouverts en Comité Technique, nous ne pouvons réglementairement les diffuser publiquement, à ce stade des échanges en CT.

Nous avons pour notre part eu quelques difficultés à repérer les changements et ajouts intervenus depuis la présentation du premier projet de convention l'an dernier et avons demandé, une fois de plus, qu'en de telles circonstances, le document présenté surligne les passages ayant évolués.

Au final, vote unanime sur la convention présentée.



* Nous attendons toujours également une révision de la signalétique de l'accueil des personnes en fauteuil à l'entrée du siège ... au vu de sa présentation un peu « expéditive » que nous avons signalée à plusieurs reprises depuis... 2014 !